

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mai 2026

Date de convocation : L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal
06/05/2026 légalement
Date d'affichage : convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
06/05/2026 Christian EXCOFFON, Maire.
Nombre de conseillers :
En exercice : 11 Présents Christian EXCOFFON, Claude GARDET, Thierry TEYPAZ, Lisa-Mary BUCIOL,
Présents : 9 Sylvain DUBESSY, Anne-Marie FAUCON, Pierre PRIEUR, Alexandre SOCQUET-
Excusés : 2 JUGLARD. Marie-Noëlle TESSIER.
Absents : 0 Excusés : Kelly MARIN-LAMELLET, Nicole MARIN-LAMELLET
Votants : 9

Absents : /

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

A - Rappel de l'ordre du jour

1. Affaires générales : Approbation du PV de la réunion du 10/04/2026
2. Affaires générales : Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs
3. Affaires générales : Désignation d'un représentant municipal au comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Grand Arc et Val d'Arly.
4. Finances : Demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour le financement des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public, secteur les Panissats
5. Forêt communale : ONF – Programme 2026 des travaux à réaliser en forêt communale
6. Forêt communale : ONF – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le Programme 2026 des travaux à réaliser en Forêt Communale
7. Forêt communale : ONF – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour les travaux de desserte à réaliser en forêt communale, secteur Combe Noire
8. Forêt communale : ONF – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour les travaux de desserte à réaliser en forêt communale, secteur Varzeron et la Palette
9. Forêt communale : ONF – Demande de subvention auprès du Sylv'ACCTE pour les travaux sylvicoles
10. Compte rendu délégation au maire
11. Questions diverses

Secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes, Mme Lisa-Mary Buciol a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptés.

Délibération n° 2026-D34 – Approbation du procès-verbal du 10 avril 2026

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

- Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant des impôts, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation, participe à l'évaluation des propriétés bâties. Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Tout renouvellement du Conseil Municipal est assorti de la désignation de membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Dans ce contexte, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit présenter à la Direction des Services Fiscaux une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) répondant à des critères bien précis afin que celle-ci procède à la désignation définitive de 6 titulaires et 6 suppléants. La liste qui sera présentée aux services fiscaux est annexée en fin de délibération.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Propose** au directeur départemental des finances publiques la liste de 24 noms parmi les contribuables susceptibles d'être nommés commissaires de la commission communale des impôts directs de Cohennoz :

HAMEAU DU CERNIX	1) Denis BOURGEOIS-ROMAIN 2) Gérard VIALIS 3) Patrick MASSÉ 4) Michèle REBORD 5) Loïc TILLIER 6) Sylvian DUBESSY	13) Alexandre SOCQUET-JUGLARD 14) Alain GUICHARD 15) Frédéric FRANCOZ 16) Lisa-Mary BUCIOL 17) Marie-Noëlle TESSIER 18) Nicole MARIN-LAMELLET
HAMEAU DES PANISSATS	7) Claude GARDET 8) Thierry TEYPAZ 9) Laurence RASTELLO 10) Sophie DETRAZ	19) Dominique TEYPAZ 20) Sylvie MARTIN 21) Philippe BEAUVAIS 22) Mélène FAUVEAU
HAMEAU DU CHEF-LIEU	11) Anne-Marie FAUCON 12) Joël CUSIN-MERMET	23) Jean-Philippe TURELLO 24) Marie BONDY

Délibération n° 2026-D36 – Désignation d'un représentant de la commune au comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Grand Arc et Val d'Arly

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial (PPT) du Beaufortain, Grand Arc et Val d'Arly ;

Vu la nécessité pour la commune d'être représentée au sein du comité de pilotage afin de participer au suivi, à l'orientation et à la mise en œuvre des actions pastorales sur le territoire ;

Considérant l'importance des activités pastorales pour l'entretien des espaces naturels, la préservation des paysages, le soutien à l'agriculture de montagne et la prévention des risques naturels ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux réflexions et décisions relatives au Plan Pastoral Territorial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Désigne** Monsieur Alexandre SOCQUET-JUGLARD pour représenter la commune au comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Grand Arc et Val d'Arly
- **Précise** que cette désignation est valable pour la durée du mandat municipal en cours, sauf nouvelle délibération du conseil municipal
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux instances concernées et d'accomplir toutes formalités nécessaires

Délibération n°2026-D37 — Enfouissement du réseau d'éclairage public Secteur des Panissats - Demande de subvention auprès du Conseil Département au titre du FDEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibérations n° 2026-D08 et D09 en date du 10 mars 2026, la commune a approuvé l'opération d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sur le hameau des Panissats, réalisée en partenariat avec le SDES.

Dans le cadre de cette opération, une subvention avait précédemment été attribuée par le Département de la Savoie au titre du FDEC 2022. Toutefois, le calendrier prévisionnel initial n'ayant pu être respecté, le SDES n'a pas été en mesure de réaliser les travaux dans les délais impartis. Les travaux n'ayant pas été engagés dans le délai prévu, la subvention précédemment accordée est devenue caduque.

L'opération étant désormais reprogrammée pour l'année 2026, il convient de déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

La commune de Cohennoz et le SDES sont associés pour la mise en esthétique des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sur le hameau des Panissats. Dans le cadre de ces travaux, le SDES, en qualité de maître d'ouvrage, réalise la rénovation complète du réseau d'éclairage public dont le coût estimatif s'élève à 92 013.11 € HT.

Considérant l'intérêt de cette opération pour la sécurisation des réseaux, la maîtrise des consommations énergétiques et l'amélioration du cadre de vie, il est proposé de solliciter une nouvelle aide financière auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Sollicite** auprès du Département de la Savoie une nouvelle subvention au titre du FDEC pour l'opération d'enfouissement du réseau d'éclairage public sur le hameau des Panissats, reprogrammée en 2026 et dont le coût estimatif s'élève à 92 013.11 € ;
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande de subvention.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une dérogation pour procéder au démarrage des travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

Délibération n° 2026-D38 – ONF – Programme 2026 des travaux à réaliser en forêt communale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code forestier ;
Vu le régime forestier applicable aux forêts communales ;
Vu le document d'aménagement forestier de la forêt communale de Cohennoz ;
Vu le programme annuel des travaux sylvicoles et patrimoniaux présenté par l'Office National des Forêts ;

Considérant la nécessité d'assurer des travaux d'entretien courant (Renvois d'eau, pose et dépose de barrières, fauchage...) pour un montant estimatif HT de 26 900 € et des travaux d'investissement (Création pistes forestières, dégagement des plantations, dépressage de régénération naturelle, nettoiement de régénération naturelle) pour un montant estimatif HT de 49 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- ✎ **Approuve** le programme 2026 des travaux à réaliser en forêt communale, tel qu'établi par l'Office National des Forêts, conformément au rapport qui a été présenté.
- ✎ **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme en relation avec l'ONF.
- ✎ **Prévoit** les crédits nécessaires pour financer les travaux mentionnés dans le programme 2026, conformément aux estimations fournies par l'ONF, dans le budget de la commune de l'exercice 2026.

Délibération n°2026-D39 : Programme 2026 des travaux à réaliser en Forêt Communale - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle 27) proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : intervention en futaie irrégulière dégagement dépressage.
(Le montant estimatif des travaux est de 5 894.43 euros HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Sollicite** l'aide la plus élevée possible auprès du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- **Demande** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Délibération n°2026-D40 : Travaux de desserte à réaliser en forêt communale secteur Combe Noire - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forêt communale de Cohennoz

Canton : Combe noire

Parcelle(s) : 17

Nature de la desserte : Création d'une piste forestière sur 600 ml afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le plan de financement de ces travaux établi par l'Office National des Forêts

Le montant estimatif des travaux de desserte (maîtrise d'œuvre comprise) est de 15 000 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 15 000 euros H.T.**
(travaux préfinancés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73) hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 6 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Approuve** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
- **Sollicite** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie en faveur de la desserte
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Délibération n° 2026-D41 – Travaux de desserte à réaliser en forêt communale secteur Varzeron et la Palette - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forêt communale de Cohennoz

Canton : Varzeron et La palette

Parcelle(s) : 8 à 13 et 24 à 31

Nature de la desserte : Traitement de points noirs avec mise en place de renvois d'eaux afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le plan de financement de ces travaux établi par l'Office National des Forêts

Le montant estimatif des travaux de desserte (maitrise d'œuvre comprise) est de 6 891 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 6 891 euros H.T.**
(travaux préfinancés par la commune).

⇒ **Dépenses subventionnables**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73) hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 2 756 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Approuve** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités
- **Sollicite** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie en faveur de la desserte
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Délibération n°2026-D42 : Demande de subvention - Travaux Sylvicoles - Programme Sylv'ACCTES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : Dégagement-Dépressage (option 2 des itinéraires sylvicoles N°1 et 2)

Le montant estimatif des travaux est 20 275,00 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables 20 000.00 € (nature et montant total)

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 10 000,00 euros
- Montant total des subventions 10 000,00 euros
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 10 275,00 euros H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **Sollicite** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables,
- **Demande** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Compte rendu des délégations au maire

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de certaines attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Sans objet.

Déclaration d'intention d'aliéner : Tableau récapitulatif du non exercice du droit de préemption. Il est donné acte sans observation

Questions diverses

1. Réception maisons fleuries : Elle aura lieu le 22 mai 2026 à 18h30 sur la place du Cernix
2. Prochain conseil municipal : Le 5 juin 2026
3. Equipement service technique : La remorque sera remplacée, demande de devis en cours
4. Révision SCOT Arlysère : Une réunion d'information est prévue à la salle Cristal aux Saisies le 02/06/2026 réservée aux membres du conseil municipal.
5. Chemin Pierre Brune : Suite à un éboulement sur la partie haute, le chemin n'est plus praticable. Une remise en état est en cours afin qu'il soit accessible pour le trail du 21 juin 2026.
6. Navettes natures / navettes été : Le circuit des navettes gratuites pour cet été a été validé par l'agglomération Arlysère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Christian EXCOFFON

